

DEPARTEMENT
DE LA
VENDEE

commune de
DOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME

2^{bis}

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SOUS-PREFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE

02 NOV. 2007

COURRIER ARRIVÉ

ELABORATION 0-0

prescrite
projet arrêté
approuvée

le 02.07.2004
le 05.10.2006

le 25 OCT. 2007

Vu pour être annexé à la délibération en date du

25 OCT. 2007
Le Maire,



Etude & réalisation confiées à :

Sarl Yves NICOLAS architecte d.p.l.g. urbaniste 85210 Sainte Hermine

LEGENDE

-  Urbanisation future à court terme à dominante habitat
-  Voies secondaires
-  Voies principales reliant la zone 1AU
-  Cheminements piéton / cyclable

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ZONE 1AU

ENJEUX:

Les orientations d'aménagement visent à mettre en oeuvre un aménagement cohérent.

Les principes développés pour une cohérence urbaine sont les suivants:

- diversifier la typologie de l'habitat (pavillonnaire, habitat groupé) pour permettre une mixité urbaine et sociale et ainsi économiser l'espace
- mettre en place un réseau viaire hiérarchisé favorisant la sécurité des différentes fonctions et usages des voies
- rechercher un développement harmonieux entre les quartiers et les équipements par la création de cheminements piétons et cyclables
- desservir l'ensemble de la zone 1AU par différents (réseaux (eaux, électricité, équipement hydraulique, ...))

PRINCIPES D'AMENAGEMENT PROPOSES:

- réaliser:
 - . une offre d'habitat diversifié
 - . une composition urbaine structurée avec:
 - . la réalisation d'équipements collectifs (placette, chemins piétons)
 - . un système de voiries hiérarchisées (voie principales structurantes, voies secondaires mixtes, des chemins piétons).
 - . un rééquilibrage démographique du centre bourg